

ANNEXE 2

Groupe consultatif sur la recherche interdisciplinaire (GCRI) **Mandat et cadre de référence**

Mandat

Le GCRI doit :

1. Formuler des recommandations générales au Comité de réaffectation des fonds et lui offrir des conseils sur les mécanismes d'évaluation et de financement à utiliser au cours des diverses étapes du processus de réaffectation en ce qui concerne les projets de recherche interdisciplinaire présentés dans les énoncés de perspectives, les propositions conjointes et les mémoires.
2. Formuler des commentaires et des suggestions sur le traitement de la recherche interdisciplinaire au sein du Programme de subventions de recherche du CRSNG. Le rôle du GCRI sera possiblement élargi afin que ce dernier puisse étudier tous les programmes du CRSNG (partenariats de recherche et bourses compris). Il se penchera peut-être aussi à l'avenir sur le traitement des propositions dont le sujet de recherche chevauche le mandat de plusieurs organismes subventionnaires fédéraux, et évaluera si de telles propositions sont adéquatement traitées par l'intermédiaire des programmes tripartites actuels et des mécanismes de financement conjoints.
3. Formuler des recommandations et offrir des conseils sur la façon d'encourager la recherche interdisciplinaire dans le cadre des programmes du CRSNG.

Sélection des membres

Un membre du Conseil ou du Comité des subventions de recherche (CSR) présidera le comité consultatif et un membre du CSR sera choisi pour agir à titre d'observateur. Selon l'ampleur du mandat du comité (tel qu'il est décrit dans l'article 3 ci-dessus), les cinq ou six autres membres seront choisis parmi les groupes suivants :

- anciens présidents et membres du CSS 21 (ayant exercé leurs fonctions récemment);
- membres de Réseaux de centres d'excellence multidisciplinaires et d'autres projets multidisciplinaires réalisés en collaboration;
- chercheurs interdisciplinaires de renom au sein de la communauté (y compris les chercheurs qui connaissent bien les autres programmes du CRSNG).

Cadre de référence

Le GCRI concentrera ses efforts dans deux secteurs principaux : 1) recommandations pour améliorer l'exercice de réaffectation des fonds; et 2) recommandations pour améliorer le Programme de subventions de recherche. Le comité pourra envisager une seconde phase afin de lui permettre de se pencher sur les autres programmes du CRSNG et sur les activités des autres organismes subventionnaires.

Exercice de réaffectation des fonds

Au début, le GCRI pourra se pencher sur les questions suivantes :

1. Comment la recherche interdisciplinaire doit-elle être traitée dans le cadre de l'exercice de réaffectation des fonds?
2. Comment les projets de recherche interdisciplinaire présentés dans les documents liés à la réaffectation des fonds (énoncés de perspectives, propositions conjointes et mémoires) doivent-ils être examinés?
3. Devrait-on tenir compte de facteurs ou critères précis dans le cadre de l'exercice de réaffectation des fonds en ce qui concerne la recherche interdisciplinaire?
4. Devrait-il y avoir une enveloppe budgétaire distincte ou un mécanisme spécial pour appuyer les demandes de recherche interdisciplinaire?
5. Quel rôle le GCRI pourrait-il jouer tout au long de l'exercice de réaffectation des fonds?
6. Faudrait-il apporter des changements à l'exercice de réaffectation des fonds (dont le quatrième cycle commence en 2004-2005) en ce qui a trait à la recherche interdisciplinaire?

Subventions de recherche

Le GCRI devrait se pencher sur deux grandes questions concernant le traitement des propositions de recherche interdisciplinaire au sein du Programme de subventions de recherche :

1. Les propositions de recherche interdisciplinaire sont-elles traitées équitablement au sein du Programme de subventions de recherche, qui dispose d'un processus d'évaluation fondé sur des disciplines en particulier? Dans la négative, comment le CRSNG peut-il corriger la situation?
2. Le CRSNG devrait-il offrir des incitatifs spéciaux aux chercheurs, dans le cadre du Programme de subventions de recherche, pour les encourager à réaliser des projets de recherche interdisciplinaire? Dans l'affirmative, de quelle manière pourrait-on offrir ces incitatifs?